

Publication de la 11e édition du baromètre ARTISANTE : Des chefs d'entreprise du BTP et du Paysage toujours sous pression, malgré une volonté de mieux concilier vie professionnelle et personnelle

Paris, le 16 juin 2025 – En 2024, les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment et du paysage continuent d'exercer leur métier avec intensité, dans un contexte économique incertain et une pression administrative toujours pesante. C'est ce que révèle la 11e édition du baromètre ARTISANTE, réalisé par la CAPEB, l'IRIS-ST et la CNATP, auprès de 3 029 chefs d'entreprise. Cette enquête annuelle, centrée sur les conditions de travail et la santé des artisans, met en lumière les dynamiques à l'œuvre dans ces professions, entre passion, fatigue et besoin de soutien.

Un rythme de travail soutenu

Bien que toujours élevé, le rythme de travail des dirigeants connaît une légère inflexion. En 2024, 19 % des répondants déclarent travailler plus de 60 heures par semaine, contre 21 % en 2023 et 23 % en 2022. Ils sont aussi moins nombreux à travailler tous les week-ends, et plus nombreux à avoir pris des congés cette année.

Cependant, cette accalmie relative n'est pas forcément synonyme de meilleure qualité de vie. 57 % des dirigeants continuent à consulter leurs mails quotidiennement pendant leurs congés, et pour 54 % d'entre eux, « ils n'ont pas le choix » : clients et fournisseurs attendent des réponses immédiates. Cette exigence d'immédiateté s'ajoute à la complexité administrative, créant une charge mentale accrue.

L'administratif, toujours dans le trio de tête du stress

La charge de travail (53 %), le poids des responsabilités (44 %), et le poids de l'administratif (41 %) constituent cette année encore le Top 3 des sources de stress. La complexité administrative reste un frein majeur, notamment dans les entreprises employant des salariés. Les mesures de simplification engagées récemment, notamment à travers les Rencontres de la simplification, doivent désormais se traduire concrètement pour soulager ces entrepreneurs. Le manque de soutien tangible aggrave cette situation, laissant les artisans face à des défis administratifs sans assistance suffisante.

Incertitudes économiques et besoin de soutien accru

En dépit des incertitudes économiques, 41 % des chefs d'entreprise interrogés se disent optimistes quant à l'avenir de leur activité, en légère hausse par rapport à 2023 (38 %). Toutefois, les incertitudes politiques du début d'année et une loi de finances instable n'ont pas facilité la projection. D'ailleurs, ils sont plus nombreux à considérer que la pérennité de leur entreprise est menacée.

Malgré l'exigence mentale et physique de leur quotidien, 68 % se déclarent totalement épanouis dans leur métier et 60 % dans leur rôle de chef d'entreprise : preuve que la passion reste un moteur essentiel de leur engagement.

En outre, le fait que les chefs d'entreprise soient plus enclins à parler de leurs difficultés, qu'elles soient économiques ou psychiques, est un signal encourageant. Mais peu d'entre eux se font réellement aider, préférant se tourner vers leur conjoint(e), en première ligne pour absorber cette pression.

« Ce baromètre illustre une réalité bien connue mais encore trop peu traitée : la charge mentale des chefs d'entreprise. Elle est souvent liée à une exigence d'immédiateté permanente, à une complexité administrative croissante, et à un manque d'accompagnement. La simplification administrative ne peut plus attendre. Il est urgent d'apporter des réponses concrètes et des mesures tangibles pour alléger cette charge et offrir un véritable soutien aux artisans du bâtiment. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB

« Le volume d'heures de travail des chefs d'entreprises artisanales reste très élevé, en particulier dans nos petites structures où toutes les responsabilités reposent sur une seule personne. Depuis plusieurs années, la part d'activité consacrée aux tâches administratives non productives ne cesse d'augmenter, dans un environnement de plus en plus procédurier. À cela s'ajoutent l'évolution des attentes des clients, de plus en plus pressés, les difficultés de trésorerie, l'incertitude des carnets de commande et un climat politique instable, qui accentuent la pression. » Pascal Rineau, Président de la CNATP

Méthodologie

Le baromètre ARTISANTE, consacré aux conditions de travail et à la santé des artisans du BTP et du Paysage, a été réalisé en ligne en 2024. L'enquête, menée auprès de 3 029 chefs d'entreprise de 0 à 19 salariés, est pilotée par la CAPEB, en partenariat avec l'IRIS-ST et la CNATP.



[Retrouvez l'étude en intégralité](#)

Contacts presse :

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

- Albertine Minart – Chargée des Relations Presse
- E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb

A propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org).

Elle représente :

- 61 000 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 32 000 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur.
- 26 000 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- 76 000 salariés dans les entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés.

A propos de l'IRIS-ST :

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.